

En raison de l'épuisement sérieux des stocks dans le secteur couvert par la Convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF) et par la Convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique nord-est (NEAFC), les deux parties ont reconnu qu'il était urgent de prendre des mesures énergiques pour préserver les pêcheries dans les autres secteurs pour le bien des pêcheurs côtiers et de l'humanité toute entière. Elles ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique du Canada. Ces propositions avaient d'abord été présentées lors de la réunion de l'ICNAF en juin dernier, et elles seront à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire que l'ICNAF tiendra à Montréal en septembre. Elles prévoient une diminution considérable de l'activité des flottes étrangères, une réduction de la prise maximale permise pour les stocks menacés et une augmentation des quotas consentis à l'Etat riverain en fonction de sa capacité d'exploitation. Les représentants canadiens ont souligné toute l'importance que le Canada attache à la conclusion d'un accord sur ces propositions. Les représentants norvégiens ont insisté sur la nécessité de réduire les activités de pêche dans les secteurs de la NEAFC et de l'ICNAF. La Norvège a l'intention de poursuivre ses efforts dans ce sens et d'accorder son entier appui aux efforts canadiens lors de la réunion de l'ICNAF à la fin du mois.

M. L. H. Legault, directeur général des Pêches internationales et de la mer était le premier représentant canadien; il avait à ses côtés M. B. Phillips du ministère des Affaires extérieures.

M. H. Vindenes, directeur général adjoint des Affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères dirigeait la délégation norvégienne.